

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DANS LE MAGASIN CAMP CAR ACCESSOIRES

1. ACHAT EN MAGASIN

Tout achat du client effectué en magasin implique son adhésion aux présentes conditions générales de vente. En cas de contradiction entre différents documents commerciaux ou contractuels, ce sont les présentes Conditions Générales qui prévalent.

2. PAIEMENT

Les produits et services sont payables immédiatement lors de l'achat en magasin.

3. PRIX

Les prix des produits CAMP CAR ACCESSOIRES s'entendent en euros nets toutes taxes comprises mais n'incluent pas, le cas échéant, les frais de livraison, ces derniers étant en sus du prix, à la charge du Client, conformément à ce qui est indiqué sous le titre «LIVRAISON». Les produits et services seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de l'achat en magasin.

4. MISE À DISPOSITION ET LIVRAISON DES PRODUITS

4.1 Disponibilité :

En cas d'indisponibilité définitive du produit acheté en magasin, le Client en sera informé dans les meilleurs délais et aura le choix de demander, soit le remboursement des sommes versées au plus tard dans les trente jours de son paiement, soit l'échange de produit de caractéristiques et de prix équivalents. En cas d'impossibilité d'échange, CAMP CAR ACCESSOIRES se réserve le droit d'annuler la commande effectuée en magasin et de rembourser les sommes versées. L'indisponibilité du produit ne saurait engager la responsabilité de CAMP CAR ACCESSOIRES, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts pour le client. En cas d'indisponibilité du produit en magasin, le Client devra verser un acompte lors de sa commande. Le Client sera ensuite averti dès réception du produit en magasin. La mise à disposition du produit ou, le cas échéant, la livraison, se fera alors dès règlement du solde par le Client. Si le Client ne venait pas récupérer le produit mis à disposition en magasin dans un délai de 7 jours à compter d'une mise en demeure d'aller le récupérer, la vente sera réputée dénoncée et l'acompte versé sera conservé par le Vendeur. 4.2 En cas de livraison de l'achat effectué en magasin : Le Client s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires à la livraison, afin d'en garantir la bonne fin, notamment un numéro de téléphone auquel le transporteur peut le joindre dans la journée. Le Client s'engage également, pour lui-même ou pour le destinataire (en cas de cadeau notamment) à prendre livraison des marchandises à l'adresse qu'il a indiquée lors de la commande. Lors de la livraison, le Client ou destinataire du produit, doit pouvoir, si cela lui est demandé, présenter une pièce d'identité. Les frais de livraison sont à la charge du client et varient suivant le type de commande. Ces frais seront indiqués lors de l'achat en magasin. En tout état de cause, CAMP CAR ACCESSOIRES ne pourra jamais être tenu responsable des conséquences dues à un retard d'acheminement.

Toute clause de pénalité de retard qui serait incluse par le Client dans sa commande demeure sans effet. Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas avoir pour conséquence le versement de dommages-intérêts au profit du Client.

5. RETOUR ET REMBOURSEMENT

Le Client doit s'assurer au moment de la mise à disposition des produits achetés en magasin ou, le cas échéant, lors de leur livraison, de bien avoir le nombre de produits annoncé et du bon état de ceux-ci. En cas de livraison, les réserves devront être notifiées directement au transporteur, d'une part, puis à CAMP CAR ACCESSOIRES par lettre recommandée avec accusé réception dans les 48 heures suivant la réception du produit. Cette réclamation devra mentionner les références figurant sur la facture et le numéro du lot, aucun retour ne pouvant être effectué sans l'autorisation de CAMP CAR ACCESSOIRES. A défaut de réserves expressément émises par le Client dans ce délai, les produits seront réputés conformes en quantité et qualité à l'achat effectué. Par ailleurs, dans l'hypothèse où le Client ne serait pas satisfait, les produits devront être retournés au point de vente (magasin dans lequel s'est effectuée la commande), dans les 8 jours suivant leur achat, dans leur emballage d'origine, en parfait état, non utilisés, accompagnés de leur preuve d'achat ainsi que de tous les accessoires éventuels, non montés otices d'emploi et documentations. En cas de non-conformité (notamment : produit retourné incomplet, abîmé, endommagé, utilisé ou sali) CAMP CAR ACCESSOIRES s'accorde le droit d'appliquer une décote sur le produit retourné. **Le remboursement de(s) produit(s) s'effectuera alors sur place si le montant est inférieur à 16 euros. Dans le cas contraire, le remboursement se fera par chèque dans les plus brefs délais.** Les produits retournés le seront aux frais et aux risques et périls du Client. Les articles sur mesure et/ou ayant fait l'objet d'une commande spécifique ne sont ni repris ni échangés.

6. GARANTIE COMMERCIALE

CAMP CAR ACCESSOIRES s'engage à assurer le service après-vente des produits achetés. Le client bénéficie ainsi d'une garantie de 12 mois comprenant les pièces et la main-d'œuvre à compter de la date d'achat. Afin de pouvoir bénéficier de la garantie commerciale des produits, il conviendra impérativement au Client de conserver la facture d'achat du produit. Cette garantie contractuelle ne couvre pas :

- les consommables quels qu'ils soient
- l'utilisation anormale ou non conforme des produits. Le Client est d'ailleurs invité à cet égard à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits
- le montage incorrect effectué par le Client
- les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non-conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné
- les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure à CAMP CAR ACCESSOIRES.
- les interventions et réparations réalisées sur le produit par des tiers, par ailleurs les restrictions suivantes excluent l'application de la garantie:
- les pièces d'usure ou celles dont le remplacement est prévu dans le cadre de l'entretien périodique. Tous les dommages d'origine externe ou consécutifs à la mauvaise utilisation ou à une mauvaise manipulation sont donc exclus de la garantie contractuelle offerte par CAMP CAR ACCESSOIRES. La garantie est applicable chez les réparateurs du réseau Narbonne Accessoires sur tout le territoire national et ne couvre pas les frais de déplacements ni les frais éventuels d'immobilisation ou de privation de jouissance de quelque nature que ce soit, entraînés par l'immobilisation du véhicule. Les échanges et remises en état au titre de la présente garantie commerciale prolongent la durée de celle-ci pour une nouvelle période de 12 mois. Cette garantie est indépendante des garanties légales visées à l'article 8 ci-dessous.

7. EXTENSION DE GARANTIE

CAMP CAR ACCESSOIRES peut proposer au client, au moment de l'achat, de souscrire à une extension payante de la garantie contractuelle d'une durée de 12 ou 24 mois selon les produits.

L'extension de garantie est une prestation payante qui prolonge la durée de la garantie contractuelle visée à l'article 6. Par conséquent, les exclusions de garanties mentionnées à l'article 6 sont également applicables dans le cadre de l'extension de la garantie. Les tarifs et la liste des produits concernés par l'extension de garantie sont affichés en magasin. Toutefois, cette prestation n'est proposée que pour les familles de produits suivantes:

• Kit Panneau solaire + régulateur

Exclusion : casse du panneau et infiltration d'eau (mauvaise pose) • TV LCD Exclusion : Inversion de polarité et variation de tension en dehors des plages définies (environ 6 à 30 Volts) • Antennes satellites automatiques • Vidéos de recul Exclusion : Lavage via nettoyeur à haute pression • Groupes électrogènes portables Exclusion : Carburateur non vidangé avant hivernage et trop plein d'huile • Rafraîchisseurs • Moovers pour caravanes

8. GARANTIE LÉGALE

CAMP CAR ACCESSOIRES sera tenue de la garantie de conformité des produits vendus conformément aux articles L.217-4 du Code de consommation. Pour être conforme au contrat, l'article L. 217-5 du Code de la consommation prévoit que le bien doit : 1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. Le Client bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour engager l'action résultant du défaut de conformité prévue par les dispositions précédentes. Le Client peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit sous réserve des conditions de coûts prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation. Le client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien. De plus et conformément à l'article 1641 du Code civil, CAMP CAR ACCESSOIRES SA restera tenue de la garantie à raison des vices cachés de la chose vendue. Ces vices s'entendent de ceux qui rendent le produit vendu impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Cette action en garantie devra être engagée par le Client dans les deux ans à compter de la découverte dudit vice. Les garanties légales s'appliquent indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

9. RESPONSABILITÉ

CAMP CAR ACCESSOIRES n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages ou coûts indirects liés à un environnement inadéquat au produit, ou découlant d'une mauvaise utilisation, d'un montage incorrect effectué par le Client ou de l'impossibilité d'utilisation du produit.

10. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Il est convenu que les marchandises restent la propriété de CAMP CAR ACCESSOIRES jusqu'à complet paiement de leur prix par le Client. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication juridique et matérielle des marchandises. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au Client, à compter de la mise à disposition, ou le cas échéant de la livraison, des risques de perte ou de détérioration des produits commandés ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

11. INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES

.Dans le cadre de votre relation commerciale avec CAMP CAR ACCESSOIRES, nous sommes amenés à vous demander un certain nombre de données personnelles. Nous vous indiquons le cas échéant si ces données sont obligatoires ou facultatives. Ces données seront utilisées par nos services internes et nos prestataires pour le traitement de votre commande ou de votre demande (inscription à notre newsletter, participation à un jeu, demande d'information, etc.) et pour personnaliser la communication et l'offre produit dans le magasin, sur le site et dans nos lettres d'informations. CAMP CAR ACCESSOIRES sera également susceptible de communiquer ces données à ses partenaires commerciaux Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit 'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Pour cela, il vous suffit de nous en faire la demande à : CAMP CAR ACCESSOIRES, DOMAINE DE LAPARRE 11200 NEVIAN ou par mail à campcaraccessoires@free .fr

12. LITIGES-MÉDIATION

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. ans l'hypothèse où l'une des clauses du contrat de vente liant le Client à CAMP CAR ACCESSOIRES serait nulle et non avenue par un changement de législation ou de réglementation, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes Conditions Générales de Vente. Toute réclamation sera adressée par le client au vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de ce dernier figurant sur le bon de commande. Elle sera traitée dans les meilleurs délais par le Vendeur. De plus, conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qu'il oppose au vendeur. A cet effet, le médiateur de la consommation proposé par le Vendeur au client est MEDICYS et ce dispositif de médiation peut être joint par :-voie électronique : HYPERLINK

«<http://www.medicys.fr>» www.medicys.fr -ou par voie postale : MEDICYS-Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73,Boulevard de Clichy, 75009 – Paris. A défaut d'accord amiable entre les parties, sera compétente la juridiction du lieu où demeure le défendeur. En cas de litige avec un commerçant relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes conditions générales de vente, la juridiction compétente sera le tribunal de commerce de Narbonne.

DÉFINITIONS :

Le terme « Client » désigne toute personne effectuant un achat dans les magasins sous enseigne « CAMP CAR ACCESSOIRES ».

Le terme « Magasin » ou « CAMP CAR ACCESSOIRES » désigne tout point de vente sous enseigne «Le terme « Produit » désigne tout article qui serait acheté dans les magasins sous enseigne« CAMP CAR ACCESSOIRES ». Edition mai 2018